

la politique provinciale ? Autant vaudrait dire que le parti dominant dans les chambres de la législature de Québec devrait forcément se plier aux idées, aux préférences, pour ne pas dire aux caprices, de l'homme qui nous serait envoyé tous les cinq ans par le cabinet fédéral !

Etant donné les sympathies politiques bien connues de l'ancien sénateur, n'aurait-on pas dû plutôt conseiller au nouveau Lieutenant-Gouverneur la réserve la plus prudente dans toutes les questions sur lesquelles son parti politique s'était prononcé ? Croit-on que ce sera un enseignement salutaire pour le peuple et un titre au respect pour l'autorité, que de voir chacune des prétentions d'un parti se reproduire aussi fidèlement dans le réquisitoire du chef de l'état chassant un ministre soutenu par la majorité des représentants et de la chambre haute ?

Quelle différence entre cette attitude et les grands principes énoncés par les hommes d'état anglais ! Le Comte de Grey, écrivant à un gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, lui recommandait la neutralité dans les luttes politiques de cette province, et lui disait :

“ Je recommande ce mode d'action, afin qu'il soit bien notoire que tout transfert du pouvoir politique d'un parti à l'autre, n'est pas le résultat d'un de vos actes, mais le résultat des vœux exprimés par le peuple même. J'attache à ceci une grande importance, et je vous donne en conséquence instruction de ne point changer votre Conseil Exécutif tant qu'il ne sera pas parfaitement clair qu'il ne peut, avec toute l'assistance qu'il est en droit d'attendre de vous, administrer le gouvernement de la province d'une manière satisfaisante et commander la confiance de la Législature. ”

Le même comte de Grey, appréciant l'intervention de Lord Metcalfe renvoyant son cabinet en 1843, s'exprimait ainsi :

“ L'effet de cette intervention fut de le mettre en hostilité directe avec un des grands partis qui divisaient la colonie. Bien que, pour le moment, il eût réussi à former une administration, comme le parti dans les bras duquel il s'était jeté, n'avait qu'une faible majorité, dans la chambre, l'avantage qu'il avait obtenu se trouvait chèrement acheté par le fait que l'opposition en parlement n'était pas dirigée seulement contre les conseillers du gouverneur, mais contre le gouverneur lui-même, et contre le gouvernement anglais dont il était le représentant. ”

“ Mais ce n'est pas tout, le gouverneur, par sa rupture avec un parti, se trouvait placé beaucoup plus qu'il ne l'eût désiré, à la merci de l'autre parti qui le soutenait, et perdait toute autorité d'empêcher les écarts de modération que pourraient faire ces vœux avec l'aide desquels il était forcé d'administrer. ”

C'est aussi l'avis de May.

“ Comme le souverain qu'il représente, le Gouverneur se tient à l'écart et au-dessus des partis, et il gouverne par des conseillers constitutionnels qui ont acquis de l'ascendant dans la législature. Il laisse les partis rivaux se livrer bataille entre eux ; et, en admettant le parti le plus fort dans ses conseils, il met le pouvoir exécutif en harmonie avec les sentiments populaires. ”

Ces idées ne sont pas, d'ailleurs, applicables au représentant du souverain seulement. En parlant d'un souverain constitutionnel, un auteur distingué, Hearn, nous dit :

“ Dans les matières de législation générale, le roi, quelles que soient ses vues personnelles, ne consulte que les vœux, tout erronés qu'il les croit, de ses sujets, quand ces vœux ont été formés en connaissance de cause et clairement exprimés par la chambre des Communes. ”